

PROJET

GRAND ARRAS

VIVRE EN 2030

AJUSTEMENT N°2

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

39 COMMUNES

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 Juin 2021

Pour le Président, le Vice-président délégué à l'Urbanisme

Alain VAN GHELDER

PLAN REGLEMENTAIRE

Zonage zoom

ACHICOURT

Légende

Zones urbaines mixtes

- UA - Zone centrale (UAa - UAab - UAc)
- UB - Zone à enjeux forts en termes de densification et de reconquête urbaine (UBa - UBb)
- UC - Zone périphérique (UCA - UCb - UCc)

Zones urbaines spécifiques

- UJ - Zone de fonds de jardin en contact avec les zones A ou N
- UL - Zone d'équipements et services marchands liés
- UG - Zone urbaine spécifique d'activités ferroviaires, autoroutières et de services publics
- UP - Zone de parcs urbains, squares et éléments de nature urbaine

Zones urbaines économiques

- UEm - Secteur économique à vocation d'activités sauf commerces de détails et services
- UEI - Secteur économique à vocation d'activités y compris commerces de détails et services
- UEC - Secteur économique à vocation d'activités hors industries soumises à autorisation

Zones à urbaniser

- 1AUA - Zone à urbaniser mixte (1AUA1 - 1AUA2 - 1AUA3 - 1AUA4)
- 1AUL - Zone à urbaniser d'équipements d'intérêt collectif et de développement touristique

Zones à urbaniser économiques

- 1AUEm - Secteur à urbaniser à vocation d'activités mixtes sauf commerces de détail et services
- 1AUec - Secteur à urbaniser à vocation d'activités hors industries soumises à autorisation

Zones naturelles

- N - Zone naturelle dont zone tampon de 30m autour des coeurs de nature
- Njf - Secteur de jardins familiaux
- NI - Secteur d'équipements légers de loisirs et sportifs
- Nv - Secteur d'accueil des Gens du Voyage

Zones agricoles

- A - Zone Agricole
- Ae - Secteur reprenant des activités économiques isolées au sein de la plaine agricole
- Ap - Secteur agricole à protéger pour des motifs paysagers
- Ac - Secteur de corridors de la Trame Verte et Bleue en zone agricole

OUTILS DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET ARCHITECTURALE

- Haies et alignements d'arbres à protéger
- Boisements à protéger
- Prairies à protéger
- Corridors écologiques restreints à préserver (50m)
- Parcs et jardins remarquables à protéger
- Espaces non bâti à protéger
 - Element de Patrimoine bâti à protéger de niveau 1
 - Element de Patrimoine bâti à protéger de niveau 2

PRESCRIPTIONS DIVERSES

- Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) identifiée par "+"
- Emplacements réservés
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation en secteur dépourvu de règlement (OAPr)
- Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG)*
- Site concerné par un amendement Dupont
- Ligne d'implantation obligatoire

AUTRES ELEMENTS A TITRE INFORMATIF

- Limites communales
- Parcelles
- Emprise bâtie

The map displays the urban planning for Achicourt, with various zones color-coded according to the legend. The zones include:

- UA (Orange):** Zone centrale (UAa - UAab - UAc)
- UB (Purple):** Zone à enjeux forts en termes de densification et de reconquête urbaine (UBa - UBb)
- UC (Pink):** Zone périphérique (UCA - UCb - UCc)
- UJ (Light Purple):** Zone de fonds de jardin en contact avec les zones A ou N
- UL (Light Blue):** Zone d'équipements et services marchands liés
- UG (Light Green):** Zone urbaine spécifique d'activités ferroviaires, autoroutières et de services publics
- UP (Light Green):** Zone de parcs urbains, squares et éléments de nature urbaine
- 1AUA (Red):** Zone à urbaniser mixte (1AUA1 - 1AUA2 - 1AUA3 - 1AUA4)
- 1AUL (Blue):** Zone à urbaniser d'équipements d'intérêt collectif et de développement touristique
- 1AUEm (Pink):** Secteur à urbaniser à vocation d'activités mixtes sauf commerces de détail et services
- 1AUec (Purple):** Secteur à urbaniser à vocation d'activités hors industries soumises à autorisation
- N (Green):** Zone naturelle dont zone tampon de 30m autour des coeurs de nature
- Njf (Light Green):** Secteur de jardins familiaux
- NI (Light Blue):** Secteur d'équipements légers de loisirs et sportifs
- Nv (Brown):** Secteur d'accueil des Gens du Voyage
- A (Yellow):** Zone Agricole
- Ae (Light Blue):** Secteur reprenant des activités économiques isolées au sein de la plaine agricole
- Ap (Brown):** Secteur agricole à protéger pour des motifs paysagers
- Ac (Yellow):** Secteur de corridors de la Trame Verte et Bleue en zone agricole

The map also includes various symbols for environmental and architectural protection, such as haies et alignements d'arbres à protéger, boisements à protéger, prairies à protéger, corridors écologiques restreints à préserver (50m), parcs et jardins remarquables à protéger, and espaces non bâti à protéger. It also includes symbols for AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) identifiée par "+", emplacements réservés, orientation d'aménagement et de programmation (OAP), orientation d'aménagement et de programmation en secteur dépourvu de règlement (OAPr), périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)*, site concerné par un amendement Dupont, and ligne d'implantation obligatoire.

At the bottom left, there is a scale bar (0 to 200 m) and a north arrow.